

Le onze juin deux mille onze, à neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel BACHMANN, Maire.

Etaient présents :

Michel BACHMANN, Emmanuel TONDU, Gérard GUGLIELMI, Marie LEAL, Christian MAS, Jean-Pierre BEAUMONT, Brigitte BOURCIER, Ali BOUTALEB, Antoine DOS REIS, Evelyne HELLUIN, Claude ROBER

Ont remis pouvoir :

Philippe DEBOFFE à Gérard GUGLIELMI
Thierry DELIEGE à Ali BOUTALEB
Jacques FERRENBACH à Michel BACHMANN
Odile MAGUER à Evelyne HELLUIN
Bernard MARCIANO à Emmanuel TONDU
Frédérique RIPA à Brigitte BOURCIER

Absents :

Alain JEUNEHOMME

Mademoiselle Marie LEAL a été désignée en qualité de secrétaire

Approbation des comptes-rendus

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes-rendus du Conseil Municipal des 9 avril et 8 mai 2011 (unanimité)

SPL Villenoy Chauconin-Neufmontiers – Modification des statuts

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à une modification des statuts de la SPL afin de modifier la composition du conseil d'administration avec un président et un vice-président

Ces nouveaux statuts seront soumis à l'Assemblée Générale du 16 juin.

Le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux statuts de la SPL (unanimité).

Modification des tarifs municipaux

Mme Leal et M. Guglielmi présentent au Conseil Municipal le projet de tarifs pour les salles municipales et les services liés à l'Enfance-Jeunesse :

Tarifs de location de salle

Les tarifs de location de salle n'avaient en effet pas été revus depuis 2001.

	Tarif habitant de CN		Tarif « extérieur »	
	tarif actuel	proposition	tarif actuel	proposition
Salle polyvalente	300 €	350 €	600 €	700 €
Salle de la convivialité	150 €	170 €	300 €	340 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Tarifs d'insertion publicitaire

Il en est de même des tarifs d'insertion publicitaire dans Chorus qui avaient été revus en 2007.

		Tarif entreprise de la commune		Tarif « extérieur »	
		tarif actuel	proposition	tarif actuel	proposition
1/8	Bichromie	150 €	160 €	180 €	190 €
	Quadrichromie	180 €	190 €	240 €	250 €
1/4	Bichromie	300 €	320 €	360 €	380 €
	Quadrichromie	360 €	380 €	480 €	500 €
1/2	Bichromie	600 €	640 €	720 €	760 €
	Quadrichromie	720 €	760 €	960 €	1000 €
1 page	Bichromie	1200 €	1280 €	1440 €	1520 €
	Quadrichromie	1440 €	1520 €	1920 €	2000 €

Tarifs restauration scolaire / étude surveillée / péri-scolaire / centre de loisirs

Restauration scolaire

1 enfant		tarif 2010/2011 pour 1 enfant	tarif 2011/2012 pour 1 enfant
tranche 1	moins de 1 070 €	1,75 €	1,75 €
tranche 2	de 1 071 à 1 605 €	2,55 €	2,57 €
tranche 3	de 1 606 à 2 140 €	3,40 €	3,44 €
tranche 4	de 2 141 à 2 675 €	4,15 €	4,21 €
tranche 5	de 2 676 à 3 210 €	4,65 €	4,74 €
tranche 6	de 3 211 à 3 745 €	5,00 €	5,10 €
tranche 7	plus de 3 746 €	5,25 €	5,36 €
hors commune		5,75 €	5,87 €

2 enfants		tarif 2010/2011 pour 2 enfants	tarif 2011/2012 pour 2 enfants
tranche 1	1,37 €	1,37 €	1,37 €
tranche 2	1,98 €	1,98 €	2,00 €
tranche 3	2,82 €	2,82 €	2,82 €
tranche 4	3,32 €	3,32 €	3,36 €
tranche 5	3,82 €	3,82 €	3,38 €
tranche 6	4,11 €	4,11 €	4,19 €
tranche 7	4,47 €	4,47 €	4,56 €
hors commune		4,98 €	5,08 €

3 enfants		tarif 2010/2011	tarif 2011/2012
		pour 3 enfants	pour 3 enfants
tranche 1	moins de 1 070 €	1,00 €	1,00 €
tranche 2	de 1 071 à 1 605 €	1,59 €	1,6 €
tranche 3	de 1 606 à 2 140 €	2,21 €	2,23 €
tranche 4	de 2 141 à 2 675 €	2,68 €	2,71 €
tranche 5	de 2 676 à 3 210 €	2,99 €	3,03 €
tranche 6	de 3 211 à 3 745 €	3,16 €	3,22 €
tranche 7	plus de 3 746 €	3,35 €	3,42 €
hors commune		3,87 €	3,95€

Adulte	tarif 2010/2011	tarif 2011/2012
	Adulte	Adulte
	3,00 €	3,06 €

Accueil de loisirs

1 enfant		ALSH Journée		ALSH (1/2 journée)	
		tarif 2010/2011	tarif 2011/2012	tarif 2010/2011	tarif 2011/2012
		pour 1 enfant	pour 1 enfant	pour 1 enfant	pour 1 enfant
tranche 1	moins de 1 070 €	9,50 €	9,50 €	5,63 €	5,63 €
tranche 2	de 1 071 à 1 605 €	10,52 €	10,56 €	6,53 €	6,56 €
tranche 3	de 1 606 à 2 140 €	11,58 €	11,65 €	7,45 €	7,50 €
tranche 4	de 2 141 à 2 675 €	12,74 €	12,84 €	8,33 €	8,40 €
tranche 5	de 2 676 à 3 210 €	13,87 €	14,01€	9,08 €	9,18 €
tranche 6	de 3 211 à 3 745 €	15,00 €	15,16 €	9,75 €	9,86 €
tranche 7	plus de 3 746 €	16,05 €	16,23 €	10,38 €	10,5 €
hors commune		22,15 €	22,4 €	13,68 €	14,54 €

2 enfants		ALSH Journée		ALSH (1/2 journée)	
		tarif 2010/2011	tarif 2011/2012	tarif 2010/2011	tarif 2011/2012
		pour 2 enfants	pour 2 enfants	pour 2 enfants	pour 2 enfants
tranche 1	moins de 1 070 €	8,50 €	8,5 €	4,94 €	4,94 €

tranche 2	de 1 071 à 1 605 €	9,52 €	9,55 €	5,77 €	5,79 €
tranche 3	de 1 606 à 2 140 €	10,57 €	10,59 €	6,77 €	6,78 €
tranche 4	de 2 141 à 2 675 €	11,69 €	11,79 €	7,70 €	7,7 €
tranche 5	de 2 676 à 3 210 €	12,80 €	12,9 €	8,61 €	8,63 €
tranche 6	de 3 211 à 3 745 €	13,91 €	14,04 €	9,42 €	9,45 €
tranche 7	plus de 3 746 €	14,97 €	15,12 €	10,19 €	10,23 €
hors commune		20,98 €	21,19 €	13,46 €	13,57 €

		ALSH Journée		ALSH (1/2 journée)	
		tarif 2010/2011 pour 3 enfants	tarif 2011/2012 pour 3 enfants	tarif 2010/2011 pour 3 enfants	tarif 2011/2012 pour 3 enfants
3 enfants					
tranche 1	moins de 1 070 €	7,00 €	7,00 €	4,00 €	4
tranche 2	de 1 071 à 1 605 €	8,01 €	8,02 €	4,81 €	4,82 €
tranche 3	de 1 606 à 2 140 €	9,05 €	9,08 €	5,66 €	5,68 €
tranche 4	de 2 141 à 2 675 €	10,15 €	10,2 €	6,49 €	6,53 €
tranche 5	de 2 676 à 3 210 €	11,24 €	11,3 €	7,24 €	7,29 €
tranche 6	de 3 211 à 3 745 €	12,31 €	12,04 €	7,89 €	7,96 €
tranche 7	plus de 3 746 €	13,35 €	13,47 €	8,53 €	8,57 €
hors commune		19,47 €	19,66 €	11,86 €	11,95 €

Accueils périscolaires

	Tarif 2010/2011	Tarif 2011/2012
matin	1,95 €	1,98 €
soir	2,35 €	2,39 €

Etude surveillée

tarif 2010/2011	tarif 2011/2012
18,63 €	19 €

Les mois comprenant des vacances scolaires feront l'objet d'un demi-tarif à 9,50 €.

Ces tarifs sont applicables à compter du 5 septembre 2011.

Séjour 2010 / 2011

Les tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal a approuvé un paiement des familles en 3 fois : juin, juillet et août (unanimité).

<u>Séjours ALSH</u>	<i>%age Participation des familles</i>		
	<i>1 enfant</i>	<i>2 enfants</i>	<i>3 enfants et +</i>
Moins de 1070€	30,00%	25,00%	20,00%
de 1071€ à 1605€	35,00%	30,00%	25,00%
de 1606€ à 2140€	40,00%	35,00%	30,00%
de 2141€ à 2675€	50,00%	45,00%	40,00%
de 2676€ à 3210€	60,00%	55,00%	50,00%
de 3211€ à 3745€	70,00%	65,00%	60,00%
de 3746€ et +	80,00%	75,00%	70,00%
<i>Hors commune</i>	<i>Tarif unique</i>	<i>100% (-participation de la commune de résidence s'il y a lieu)</i>	

*Le tarif du séjour comprend le transport, l'hébergement, la restauration et les activités pour l'ensemble du groupe (jeunes + anims)

Classe de neige 2012

La classe de neige se déroulera du 30 janvier au 10 février 2012.

Coût du séjour par enfant : 730 euros (séjour) + 78 euros (encadrement) : 808 euros au total

Subvention communale : 404 euros

Participation des familles : 404 euros

Le tarif est inchangé par rapport à 2010.

Les familles recevront quatre avis de versement : 101 euros en octobre, novembre, décembre 2011 et janvier 2012.

Comme les années précédentes, il est proposé de voter un tarif spécifique pour le 2^{ème} enfant d'une famille inscrit au séjour, soit 50 % du tarif de 404 euros.

Coût du séjour pour le 2^{ème} enfant : 202 euros

Par ailleurs, le CCAS étudiera le cas des familles ayant des difficultés financières afin de leur apporter une aide.

Le Conseil Municipal a approuvé ces tarifs et les modalités de paiement (unanimité)

Modification des règlements restauration scolaire, accueil de loisirs, périscolaire

Mme Leal présente les projets de modification des règlements des services restauration scolaire, accueil de loisir et accueil périscolaire.

Le principal changement réside dans la formalisation de critères pour prioriser els inscriptions en cas d'effectifs trop importants au regard des normes d'encadrement du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil Municipal a approuvé les règlements et autorisé le Maire à les signer (unanimité).

Acquisition d'un bien sans maître

M. le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du Clos Lignon 2, Mme Luisin était en relation avec Mme Leveau puis son héritière pour l'achat du terrain B 982 d'une superficie de 524 m² mais la vérification des titres par le notaire a révélé que Mme Leveau n'en était pas propriétaire.

Il appartient à M. François Honoré Lemaire, décédé et sans héritier.

Cette situation permet à la commune de mettre en place la procédure de reprise du « bien sans maître ».

Après enquête auprès des services de l'Etat, le Conseil Municipal autorise l'acquisition par le maire du bien conformément aux articles L 1 123-1, L 1123-2 du Code de la Propriété Général des Personnes Publiques et 713 du Code Civil.

Un procès-verbal sera ensuite affiché en Mairie.

Une fois les formalités accomplies auprès du cadastre, ce bien intégrera le domaine privé de la commune pour pourra le céder à Foncière SL

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle B 982 par la commune suivant la procédure prévue par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et autorisé le Maire à procéder aux formalités nécessaires à cette acquisition (unanimité).

Schéma départemental de coopération intercommunale – avis du Conseil Municipal

M. Tondu précise que la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a prescrit l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale pouvant proposer la création, la fusion ou la transformation d'EPCI.

Concernant la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, aucun changement n'est proposé.

Le syndicat du ru de Rutel n'est pas impacté par les propositions de fusion de syndicats de rivière.

Par contre, le Préfet propose une fusion des syndicats intercommunaux d'électricité.

Il convient d'émettre un avis sur ce schéma.

Le Maire et le 1^{er} adjoint proposent au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable et d'adopter la motion suivante :

« La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a prescrit l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale pouvant proposer la création, la fusion ou la transformation d'EPCI.

Il convient d'émettre un avis sur ce schéma dans le délai de 3 mois à compter de la réception du document

Considérant :

que le Schéma Directeur Départemental de Coopération Intercommunale prévoit de ramener de 43 à 30 le nombre des intercommunalités dans le département de Seine-et-Marne,

que Schéma Directeur Départemental de Coopération Intercommunale prévoit de dissoudre ou fusionner 107 syndicats intercommunaux, ceci sans étude d'impact, sans information précise sur les conséquences fiscales et organisationnelles de ces regroupements autoritaires,

qu'un grand nombre de ces propositions vont à l'encontre de choix déjà formulés par les communes concernées,

que ce schéma constitue une atteinte à la démocratie locale et à la libre administration des collectivités locales,

Le Conseil Municipal

Emet un avis défavorable sur le SDCI proposé par le Préfet

Demande que les élus aient le temps nécessaire pour étudier sérieusement les propositions du Préfet et que la nouvelle carte de l'intercommunalité prenne effet au lendemain du renouvellement municipal en 2014,

Demande que le Préfet s'engage à respecter les avis des collectivités concernées. »

Le Conseil Municipal a adopté la motion (unanimité).

Convention avec Asso Siffi'Art

M. Tondu propose d'approuver le projet de convention avec Asso Siffi'Art pour préciser les obligations de la commune et celles de l'association dans l'organisation du festif'Art du 2 juillet 2011.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention et autorisé le Maire à la signer (unanimité).

Désignation de citoyens pour le jury criminel

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort de 6 électeurs susceptibles de siéger comme jury criminel en 2012.

Les numéros tirés au sort sur la liste électorale sont : 1285, 433, 924, 1353, 406 et 1010.

Communication des décisions prises par le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a pris acte de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation votée par délibération du 3 avril 2008 :

- Décision 09/11 portant passation d'une convention avec la société Artist'N show pour la location de structures gonflables et de jeux pour le Festi'Jeunes. Montant : 1 692,34 € TTC.
- Décision 10/11 portant passation d'un avenant n° 1 au marché de restauration de l'Eglise St Saturnin – lot 03 (couverture), avec l'entreprise UTB (réparation d'un chéneau au-dessus de la sacristie). Montant : 1 317,08 € HT (4,91 € du marché) portant le marché de 26 797,39 € HT à 28 114,47 € TTC.
- Décision 11/11 portant passation d'un contrat avec Mme Dubois pour la location de bâtiments nécessaires au garage des véhicules municipaux pour l'année 2011. Montant : 2 286,72 € TTC.
- Décision 12/11 portant passation d'un contrat avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour une ligne de trésorerie de 600 000 euros pour le budget assainissement. Durée : 364 jours, taux : Eonia +1 %, commission de non-utilisation : 0,12 %
- Décision 13/11 portant passation d'une convention avec l'association « Les Ozios » pour l'organisation d'un concert du groupe « Supernova » le 14 mai 2011 lors du Festi'Jeunes. Montant : 650 € TTC.
- Décision 14/11 portant passation d'un contrat avec la Sarl La Terche pour l'organisation de la classe de neige du 30 janvier au 10 février 2012 à Saint Jean d'Aulps. Montant : 52 560 € TTC (730 € par enfant).

Questions diverses

Après avoir fait un point sur l'agenda municipal pour les semaines à venir, le Maire fait un bref rappel sur les changements au sein du personnel communal :

- Mutation de Ceydric Leblond vers la commune de Vaujourns à compter du 23 juin 2011.
- Recrutement de Mme Séverine Merlette-Rouzé, animatrice (cat B), comme responsable du service EJVA vers le 1^{er} août 2011 (date à confirmer)
- Mise en disponibilité de Benoît Bautista à compter du 1^{er} juillet 2011 pour prendre de nouvelles fonctions auprès de la FSGT
- Changement interne : Melle Frédérique Moreau part de l'Espace Jeunesse pour Jules Verne (comme directrice adjointe)

M. Tondu fait un point sur les dossiers d'urbanisme : Saisons de Meaux, IMA, Pré Bourdeau et Clos Lignon

M. le Maire précise que les deux associations foncières de remembrement (AFR) de Chauconin et de Neufmontiers ont été dissoutes par arrêté préfectoral.

M. Mas informe le Conseil Municipal de la suite du contentieux « Fouquet » : Groupama, assureur de la commune au moment des faits, a procédé directement à l'indemnisation de M. Fouquet suite au jugement du Tribunal Administratif.

Pour rappel, la commune a fait appel de ce jugement.

M. le Maire précise qu'accessoirement ce dossier a donné lieu à un échange de courriers avec M. Copé et le Sous-Préfet.

Gérard Guglielmi fait un bref bilan des dernières manifestations : Festi'Jeunes, festival de la Nature et Fête des associations.

M. Gérard Guglielmi informe le Maire et les conseillers municipaux de sa volonté de démissionner de ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 h 40

Le Maire,
Michel BACHMANN